

templative ; mais elles se livrent aux œuvres de la charité chrétienne à l'éducation de la jeunesse. Depuis lors on a vu plusieurs novices entrer dans cette sainte maison, et dernièrement quatre d'entr'elles ont fait leurs vœux solennels. Parmi ces pieuses Vierges, qui viennent de se consacrer au Seigneur, on remarque une Argovienne, la fille aînée d'un farouche radical qui a pris part à toutes les expéditions des corps-francs, et qui avait arraché des bras de son épouse son propre fils, pour le faire élever dans le protestantisme.

On voit que Dieu a partout des élus, et que partout il se trouve de ces âmes généreuses et énergiques qui savent passer par-dessus tous les obstacles pour répondre à l'appel du Seigneur, et mépriser les menaces et les vexations de leurs lâches persécuteurs.

—L'invasion du comte de Montemolin ou Charles VI et des Cabrera pourront occasionner de grandes émotions en Europe, particulièrement en Espagne ; cette fuite est l'événement le plus grave qui occupe maintenant le monde politique ; nous donnons sous la rubrique de France l'histoire de cette évasion.

—Ceux qui ont connaissance d'un enfant de onze ans environ, du nom de Martial Galernaux sont priés d'en donner avis à l'évêché ou à l'Asile de la Providence, où son père qui est venu des Etats-Unis pour le chercher, doit prendre des informations. Comme cet homme est très-pauvre et dans l'affliction, il prie les autres journaux de vouloir bien par charité répéter cet avis gratis.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Nous apprenons par notre correspondance particulière un nouveau trait de cette bonté de cœur et de cette active sollicitude qui se révèlent en toute rencontre dans les paroles et les actes de Pie IX.

Sa Sainteté se rendait, à l'heure de sa promenade, de l'intérieur du palais au jardin du Quirinal. A son passage, un soldat s'avance et remet à l'officier des gardes-nobles qui accompagnait le Pape, un des pains de munition dont se nourrit la troupe. Des mains de cet officier le pain passe aussitôt dans celles de l'auguste Pontife, qui l'examine et qui en reconnaît facilement la mauvaise qualité. Le Saint-Père fait appeler le soldat, il l'interroge avec bonté, et, d'après ses réponses, il ordonne qu'en lui apporte un nouveau pain de la distribution du lendemain. Cette seconde épreuve confirme la première. Pie IX prescrit aussitôt des poursuites, et une enquête sévère commence contre les fournisseurs : en attendant, il fait prendre à leurs frais chez les autres boulangers tout le pain nécessaire à la garnison de la ville. Quant au soldat dont la confiance dans la justice et la bonté de Pie IX a fait découvrir cette coupable fraude, pour le mettre à l'abri de toute réprimande ou de tout ressentiment, le Saint-Père commanda à l'officier des gardes de l'accompagner à son poste et de le recommander à son chef. L'affaire s'instruit en ce moment, et je puis vous assurer, ajoute notre correspondant, que les coupables, quels qu'ils soient, recevront un châtiment exemplaire.

Ami de la Religion.

FRANCE.

—Une grande solennité a eu lieu à Plouër, diocèse de Saint-Brieuc, dimanche 20 septembre, à l'occasion de la translation des reliques des glorieux apôtres Pierre et Paul, patrons de cette paroisse. Nous empruntons à l'*Impartial* de Bretagne quelques détails sur cette cérémonie qui malgré le mauvais temps, a été si édifiante :

«Mgr. l'évêque de St.-Brieuc, parti la veille au matin de sa ville épiscopale, avait pressé sa marche de manière à surprendre les habitants de Plouër au milieu des derniers travaux destinés à relever l'accueil qu'ils lui réservaient. Un détachement d'hommes à cheval était allé au-devant de Sa Grandeur. Le clergé sortit processionnellement, accompagné de ceux des notables de la paroisse qui purent être prévenus assez à temps et d'une portion considérable de fidèles qui se précipitèrent sur leurs pas. Monseigneur avait eu l'attention de faire arrêter sa voiture au premier arc-de-triomphe dressé sur la route de Dinan. Lorsqu'il se fut revêtu de ses habits pontificaux pour se placer sous le dais, M. le recteur de Plouër lui adressa une courte allocution, expression de sa vive reconnaissance et empreinte de ce tact et de cette délicatesse de sentiment qui le caractérisent. Mgr. Le Mée répondit avec bonté qu'il était heureux de témoigner aux fidèles de Plouër sa satisfaction des œuvres dues à l'inspiration de leur foi, qu'il venait admirer les récents embellissements faits à leur magnifique église et rendre hautement hommage au zèle de M. le Plouër et ses collaborateurs montrés depuis plusieurs années pour l'accroissement de la piété dans cette belle paroisse.

«Le lendemain, dimanche, Monseigneur voulut bien officier pontificalement à la grand-messe et aux vêpres, assisté d'une ombreuse clergé où l'on remarquait plusieurs membres du chapitre de Saint-Brieuc, et qui, presque tout entier originaire de la paroisse ou bien y ayant exercé les fonctions du tout ministère, était accouru pour prendre part à une véritable fête de famille. Une foule immense remplissait l'enceinte sacrée. La richesse et l'élégance des décorations de cette église, l'une des plus justement renom-

mées du diocèse, augmentait singulièrement la pompe du service divin.

«La cérémonie de la translation des reliques avait été fixée à l'issue des vêpres. Les trois reliquaires renfermant le premier, des précieux ossements de saint Pierre et de Paul ; le second, une parcelle du voile et du sépulchre de la sainte Vierge ; le troisième des ossements de saint Jean-Baptiste, avaient été déposés, dans la chapelle du château de Plouër. C'était là que la paroisse de Plouër devait les aller chercher processionnellement, grâces de celles de Taden, de Saint-Samson, de Pleslin, de Trigou et de Langro-lai. Quatre arcs de triomphe remarquables par leur fraîcheur et leurs formes gracieuses indiquaient la route de la procession. Un reposoir avait été dressé près la principale porte du château ; là, on avait élevé une chaire d'où M. l'abbé Saint-Seurin, chanoine de Saint-Brieuc, supérieur du grand séminaire et ancien recteur de Plouër, devait adresser à toute cette population ces paroles de foi et de charité qu'elle était jadis accoutumée à entendre sortir de sa bouche. C'était lui dont le pieux souvenir, dans un récent voyage de Rome, avait obtenu pour ses anciens paroissiens le précieux dépôt, objet de cette réunion.

«De tous les côtés, malgré la pluie qui n'avait guère cessé de tomber depuis le point du jour, on voyait arriver des prêtres et des fidèles. Le temps qui avait paru se lever pendant les vêpres, et aussi l'arrivée de plusieurs des paroisses convoquées, déterminèrent la procession. On se ferait difficilement une idée du coup-d'œil qu'eût présenté, sous les feux d'un beau soleil d'été, cette multitude de croix, de bannières, d'étendards et d'oriflammes aux couleurs de Marie et des glorieux apôtres Pierre et Paul. Il ne manquait à cette solennité rien de ce qui était au pouvoir de la foi et du bon goût. Le ciel voulait y ajouter le mérite de la résignation. La procession n'eut que le temps de descendre jusqu'au château de Plouër, au chant des litanies des Saints, interrompu par des morceaux de musiques exécutés avec ensemble. A peine se fut-elle déployée dans la vaste cour du château, qu'une pluie violente, dont il était impossible de présager la fin, vint y mettre un terme. Après quelques moments d'hésitations, elle dut se séparer pour regagner plus promptement l'église de Plouër où les reliques furent transportées par la voie la plus directe. Mgr. l'évêque les y reçut avec le cérémonial accoutumé. Après un discours de M. Saint-Seurin sur le véritable esprit de la dévotion que réclament nos saints promoteurs, la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement couronna chrétiennement une fête qui à ce point de vue du moins, avait été aussi complète qu'on le pouvait désirer. M. le recteur de Plouër annonça aux fidèles, avant qu'ils se séparassent, que les reliques resteraient exposées pendant huit jours à leur vénération.»

Ami de la Rel.

BELGIQUE.

—Le clergé catholique du grand-duché de Luxembourg vient de présenter une pétition au roi grand-duc au sujet du nouveau projet sur l'enseignement. Voici quelle est la teneur de ce document, d'après le *Courrier de Luxembourg* :

«L'agréable présence de V. M. donne au clergé du grand-duché l'occasion de déposer à ses pieds ses vœux et ses prières relativement à un objet important, c'est-à-dire la régularisation de la loi d'instruction supérieure et moyenne. Nous croyons de notre devoir de porter à votre connaissance, avec nos vœux, ceux de la majorité infiniment supérieure des communes, que, par notre position, nous sommes le plus à même d'avoir appris à connaître. Nous avons devant les yeux le projet de loi sur l'instruction supérieure et moyenne proposé par les Etats et nous y voyons avec regret que l'on n'a pas eu égard dans aucun point important aux prétentions bien fondées de notre très-digne évêque.

«Nous sommes donc intimement convaincus, que pour répondre plus efficacement aux véritables intérêts et aux vœux du pays, il faut accorder aux autorités de l'Eglise aussi bien qu'à celles de l'Etat, la part qui leur revient dans la direction de l'instruction, et l'une et l'autre doivent diriger avec accord et confiance la marche des écoles. Ecarter ou restreindre avec méfiance l'influence de l'Eglise est bien ne lui accorder qu'une influence factice sur l'instruction en général, ce serait offenser et blesser profondément les droits de l'Eglise et de toute la famille chrétienne, ce serait faire naître dans les esprits la méfiance contre les instructions de l'Etat, et, tout en produisant la discorde dans les institutions, ce serait produire des luttes et des divisions déplorables dans notre pays catholique.

«Nous osons donc, dans l'intérêt de l'Eglise et de tout le pays de Luxembourg, prier Votre Majesté de vouloir bien, dans la régularisation des affaires de l'instruction, prendre en considération les justes prétentions de tous les catholiques, représentés par notre digne évêque.» *Ami de la Religion.*

SUISSE.

—Les persécutions religieuses dans le canton de Vaud continuent, mais elles ont pris d'autres formes. Le gouvernement a eu l'ingénieuse idée d'inscrire les ecclésiastiques démissionnaires ou destitués dans les bataillons de la milice ; on les somme de se rendre à l'exercice le dimanche, et on les punit de peines disciplinaires lorsqu'ils manquent à l'appel. Leurs chefs militaires prennent un cynique plaisir à les exposer à la risée publique. Changeant de résidence, on exige d'eux de se munir de permis de séjour. L'autorité refuse de leur délivrer des passeports à l'étranger sous leur titre de pasteur ou de ministre du culte. On a cessé, il est vrai, pour le moment, de faire jouer les pompes à incendie pour disperser les assemblées religieuses. Le président Druey, en parlant pour la diète, avait recommandé aux patriotes de s'abstenir des mesures un peu acerbes, qui auraient pu finir par provo-